



CONSEIL D'ECOLE n°1 du lundi 9 novembre 2021

Ecole élémentaire publique Simone Veil

18 Rue des écoles 35 630 VIGNOC

Tél : 07 50 55 63 20 /ecole.0351620W@ac-rennes.fr

Présents : Mme Garnier (Adjointe aux affaires scolaires) et

Mme Delby Mme Saint Léger

M. Monfort, Mme Bernard, M. Kelijian, M. Beauvir, Mme Gerber, Mme Chabouty, Mme Granier (Représentants titulaires des parents d'élèves),

Mme Morin, Mme Sanquer-Paillard, Mme Brunel, Mme Le Duigou, Mme Le Teuff et

Mme Guillou (Enseignantes)

Mme Bodin (Directrice)

Excusés : M. Guichoux (Inspecteur de la circonscription), M. Houitte (Maire), Mmes Corlay et Sassoon (Enseignantes)

Début du conseil d'école à 18h30.

1) Fonctionnement du conseil d'école et installation des nouveaux représentants de parents d'élèves

Les membres du conseil d'école se présentent.

Le conseil d'école réunit les représentants de la communauté éducative, il donne son avis sur les principales questions de la vie scolaire et vote le règlement intérieur et adopte le projet d'école. Il se réunit 15 jours suivant la proclamation des résultats des élections.

Les membres de droit du conseil d'école sont :

La directrice, 2 élus représentant la municipalité, les enseignantes de l'école, les représentants des parents d'élèves en nombre égal à celui des classes de l'école, l'inspecteur de la circonscription

Les suppléants et le responsable du centre de loisirs assistent au conseil d'école avec voix consultative.

La directrice est la présidente du conseil et dans ce cadre, elle distribue la parole, permet le respect de l'ordre du jour dans le temps imparti et anime les échanges.

L'ordre du jour est envoyé au moins 8 jours avant la date du conseil. Le projet du règlement est envoyé aux membres de droit préalablement.

ELECTIONS:

Participation : 57,25 % ,année 2020 54,07%, année 2019 : 56,3%

Les élections se sont déroulées exclusivement par correspondance. Au vu des difficultés à trouver des candidats, il semble judicieux de communiquer en dehors de la note de rentrée, et de faire cette communication un peu plus tard dans le temps.

2) Adoption du règlement intérieur

Le règlement est écrit en conformité avec le plan départemental du 3 juillet 2020.

LECTURE DES MODIFICATIONS

Le vote du règlement : vote à l'unanimité.

Le nouveau règlement est adopté.

3) Le bilan de rentrée et l'organisation de l'année scolaire:

EFFECTIFS

ELEVES par niveaux:

164 élèves

CP : 36

CE1 : 32

CE2 : 22

CM1 : 37

CM2 : 38

ELEVES Répartis en 7 classes :

CP : 23

CP/CE1 : 22

CE1 : 23

CE2 : 22

CM1 : 25

CM1/CM2 : 23 (-1)

CM2 : 26

1 élève MDPH en situation de handicap

3 élèves avec un PAI asthme, allergie.

4 élèves avec PAP.

Échange de service en anglais : Madame Morin enseigne l'anglais 2 fois par semaine le lundi et le mercredi dans la classe de Madame Brunel.

APC : lundi et jeudi

Bilan rentrée

ENSEIGNANTES

7 titulaires .

Mesdames Corlay et Sassoon assurent les compléments de service : Madame Corlay le lundi en CE2 et le vendredi en CP/CE1 ; Madame Sassoon complète Mme Morin tous les jeudis et 14 vendredis

Journée de décharge administrative de la directrice : le lundi

AESH en remplacement de Madame Tricard en arrêt maladie : Mme Maliki et Mr Meiffret, depuis la semaine avant les vacances d'octobre.

L'an dernier, l'équipe enseignante avait constaté des élèves qui avaient du mal à intégrer les règles. Ce qui avait suscité un questionnement de l'équipe Cette année les élèves sont arrivés beaucoup plus apaisés, et avec une meilleure intégration des règles .

Mme Garnier évoquent le fait que les CM1 et CM2 sont agités sur le temps méridien,

beaucoup de bagarres sont constatées.

CLASSE 7 :

La mairie a remis la classe en état : sol changé, installation du matériel, salle claire,

Mais certains problèmes persistent :

-sonore : des balles de tennis ont été installées sur les chaises

-chauffage : il reste en fonction tout le temps car il fait rapidement froid et humide . Il est baissé par l'enseignante le week-end et pendant les vacances.

La mise en place d'un programmeur serait-elle possible afin d'affiner les heures de chauffage. ?

-Pas de connexion internet : Mme Garnier informe que c'est en cours. Actuellement l'enseignante utilise son téléphone pour faire du partage de connexion.

8 tablettes, prêtées par la circonscription de Saint Grégoire sont arrivées à l'école avec une borne WIFI. Elles seront utilisées par certaines classes du cycle 3.

La pérennité de cette classe est à prendre en compte ,au vu de l'augmentation des effectifs en maternelle.

La situation sanitaire à l'école :

L'école est repassée au niveau 2 depuis la rentrée le 8/11/2021, il n'y aura donc pas de changement sur l'organisation.

La mairie a fourni un détecteur de CO2 pour l'école. Cet appareil teste la qualité de l'air et ne donne pas de mesures . Il donne une information sur la qualité de l'air et le voyant de couleur indique à quel moment la classe doit être aérée. Suivant les normes HCSP, cela doit se faire à partir à partir de 800 mmp. Le détecteur est réglé quant à lui sur 1000 mmp. Les résultats obtenus restent peu probants pour l'instant, les tests vont être poursuivis.

4) PEDT : les perspectives de l'année

Départ de Mme Champion. Mme Garnier fait le point : les axes ont été définis avec les différents partenaires, il faut maintenant travailler sur ces différents axes du PEDT .

Lors du COPIL , le 17/11 il faudra choisir les objectifs à travailler :A voir un règlement intérieur commun ; utilisation du matériel, locaux, règles..... est essentiel. Pour cette mise en place, il serait souhaitable de faire se rencontrer les différents acteurs : équipe enseignante, équipe d' animateurs, personnel intervenant sur le temps méridien.

Mme Garnier annonce l'arrivée d'un coordinateur mercredi 10/11.

5) La présentation des comptes de la coopérative et un point sur son fonctionnement **BILAN 2020-21 ?**

La coopérative scolaire est affiliée à l'OCCE (Office Central de la Coopération à l'Ecole). Sur un plan juridique, les écoles primaires publiques, à la différence des lycées et collèges, ne sont pas considérées comme des établissements publics. Elles ne jouissent pas de la personnalité civile et morale et, en tant qu'établissement, n'ont aucune autonomie financière. En l'absence d'association ou de coopérative OCCE, aucun argent ne doit circuler dans l'école C'est donc grâce à l'OCCE que l'argent peut être géré à l'école.

L'OCCE est une association ayant pour objet de favoriser la coopération. Chaque membre de l'école (élèves et adultes) est adhérent à l'OCCE. Une cotisation de 2,21€ par élève et de 4,25€ par adulte est versée à l'OCCE. A Vignoc, la cotisation n'est pas demandée aux familles.

Cela représente 370 euros.

Cette année des dons sont demandés aux parents.

6) Le projet d'école et les actions dans les classes

- **Améliorer le vivre ensemble par la coopération**

école

- élections des délégués : fin novembre

classes

Projet global autour de la pratique instrumentale :

CP-CE1-CM1/CM2 : Création musicale Mme Mounier Allegro, le lundi.

CP/CE1- CE2-CM1-CM1/CM2 : intervention des étudiants CFMI (centre de formation des musiciens intervenants) une fois par semaine le mercredi

Projet sur l'oralisation et les contes en cycle 2 : intervenante financée par l'OCCE

Parcours artistique des élèves :

CP/CE1 : Visite des machines de l'île à Nantes

CE2-CM2 : Spectacle danse au Triangle

CM1-CM1/CM2-CM2 : spectacle au théâtre de poche de Hédé

A venir

CE2-CM2 : pratiques théâtrales OCCE

CE2 : Projet Etamine (création de livre) OCCE

CP-CP/CE1 Bécherel : calligraphie, visite de la ville

- **E.P.S**

-Pratique de la natation : 4 classes : CE2-CM1-CM1/CM2- CM2

Les enseignantes constatent que certains élèves ne sont pas à l'aise dans l'eau, et que 2 années de pratique est un plus pour des élèves non nageurs qui devront valider le savoir-nager au collège.

-Animation vélo Cycle 3 : intervenants extérieurs sur plusieurs séances puis sortie à vélo autour de l'école.

-Athlétisme Cycle 3 à Guipel en collaboration avec l'office des sports.

-Balle au pied CP et CP/CE1 en collaboration avec l'ASVHG

7) Plan particulier de mise en sûreté (PPMS)

En début d'année : la commission de sécurité est passée.

Un exercice incendie a eu lieu le vendredi 14 octobre par la commission de sécurité. Cet exercice a révélé des dysfonctionnements pour des raisons diverses.

Une formation pour l'utilisation des extincteurs est fortement recommandée par le comité de sécurité : La formation des enseignantes aura lieu le 7 décembre 2021 de 12 h 15 à 13h 30, formation assurée par l'Education nationale.

3 exercices incendies sont à réaliser sur l'année.

Un exercice intrusion est à faire mais ce n'est pas possible avec le protocole sanitaire en ce moment.

Le PPMS a été réactualisé et envoyé aux services compétents de l'Education Nationale.

8) Questions des parents:

-le périscolaire:

Quelle est l'organisation pédagogique (les contenus, les lieux, le personnel) et administrative (le dossier d'inscription, la communication, la facturation, la tarification, les horaires) des 3 temps du périscolaire (TAP, centre de loisirs, garderie) ?

Organisation pédagogique :

TAP : document distribué demain (9/11/2021) à chaque enfant : les élèves sont répartis en 11 groupes et sur 6 périodes. Chaque enfant recevra son planning pour l'année.

Accueil périscolaire : Les animateurs proposent des activités mais ils sont à l'écoute des enfants , si ceux-ci souhaitent plutôt aller jouer dehors c'est possible

Centre de loisirs : mise en place d'un blog sécurisé pour informer les familles de ce qui est fait (le mercredi). Un code va être transmis aux familles afin de se connecter sur le blog.

Lieux des TAP :

utilisation de la salle préfabriquée l'an dernier mais pas cette année (utilisation par la classe 7)

Une classe est utilisée pendant les TAP ainsi que les ateliers (3 ateliers sur 4).

Problèmes de communication :

Des soucis de communication ont été constatés entre les parents et la ligue de l'enseignement. Les parents souhaiteraient avoir un accusé de réception et une validation notamment des dossiers d'inscription, recevoir la tarification (celle-ci n'est présente que sur le site de la ligue)

Le portail familles n'est pas toujours accessible

La directrice de l'école précise que la ligue de l'enseignement peut faire passer les informations aux familles via le cahier de liaison des élèves comme c'était le cas les années précédentes.

Accueil du mercredi après midi:

Pour l'accueil du mercredi après midi, celui ci a été découpé en périodes. Il faut prévenir le plus tôt possible pour les inscriptions.

Certains parents ont eu des refus d'accueil le mercredi. Il a été expliqué que cela était lié au fait qu'il manquait beaucoup de dossiers, et qu'ils avaient un prévisionnel d'accueil qui n'aurait pas permis l'accueil d'enfants supplémentaires à ce moment là et ont pu donc refuser certains enfants.

Pour le centre de loisirs du mercredi les inscriptions sont possibles tout le temps. Il n'y a plus de dates réservées. Il faut prévenir le centre le plus tôt possible. Le nombre d'animateurs est calculé en amont en fonction des présences déclarées.

La capacité d'accueil est limitée par les locaux mais surtout par le nombre d'animateurs

En cas de problème d'accueil ponctuel le mercredi :Il faut dans ce cas appeler Soizic Marques à la ligue, qui a le tableau en temps réel des inscriptions.

Un nouveau prestataire donc un nouveau fonctionnement, une nouvelle façon de faire, des changements d'habitude. Il ne faut pas hésiter à prendre contact avec la ligue.

Le bureau de la ligue va être installé dans la maison communale.

Il est précisé que l'horaire d'accueil du soir a été remis jusqu'à 19H. (initialement mis à 18h45 sur le site de la ligue de l'enseignement)

Tarifification : pour le moment la garderie de 16 h à 16h 30 reste gratuite, cela sera rediscuté ultérieurement avec la mairie.

Les factures du temps périscolaire seront éditées à partir du 9/11/2021. Elles concernent le mois de septembre et d'octobre. Les mois de novembre et décembre seront facturés ensemble en janvier, puis les factures seront mensuelles.

Le financement des TAP sera revu lors du COPIL du 17/11/2021 avec remise en cause des TAP . Mme Garnier précise qu'en vue des futurs travaux, la mairie ne sera plus en capacité de les soutenir financièrement.

-la pause méridienne:

Comment se déroule le temps intérieur (les modalités du self, le contenu des assiettes, le personnel) et le temps extérieur (les cours, les activités, le personnel) ?

3 groupes sont organisés : CP CP/CE1, CE1 CE2, CM1 CM1/CM2 CM2

Ces groupes mangent à 3 horaires différents. Le reste du temps ils sont dans la cour ou sur le plateau de tennis.

Du matériel (perles...) a été acheté pour proposer des activités sur le temps du midi. Le coordinateur devra réorganiser cela.

Temps intérieur de cantine

Mise en place du self depuis la rentrée.

Menu identique, un plat unique, (pas de choix) les enfants doivent tout prendre pour goûter.

Un membre du personnel accompagne les enfants (1 par groupe) pour le temps récréatif et la cantine. Il doit inviter les enfants à goûter.

La quantité des services est identique

Le temps des repas se fait dans un respect total du déjeuner de l'enfant, mais il semblerait qu'ils mangent très vite.

Mme Garnier précise que les retours qu'elle a eu sont que les enfants sont contents.

La question de la gestion des déchets est soulevée.

Restauration : Une réunion est prévue le 24 novembre avec un groupe consultation avec un représentant de parents, avec présence du prestataire de restauration actuel.

Mme Garnier invite un/des membres des représentants des parents d'élèves à participer à un temps du repas pour voir comment cela se déroule concrètement.

Temps extérieur/récréatif:

Le souhait est de proposer des animations. Il y aura achat de matériel, et il y aura différents lieux intérieurs et extérieurs + accès à la salle de motricité. L'enfant ira librement où il veut sur ces lieux.

La difficulté en début d'année a été l'absence de coordonnateur.

L'objectif est de réorganiser de manière plus efficace et la volonté est que cela se passe bien. Les parents font remarquer que le grillage du terrain de tennis est troué à plusieurs endroits. Cela va être vérifié et mis en sécurité

-le PEDT:

Comment est-il mis en place cette année ? Un nouveau coordinateur arrive le 9/11/2021

-le protocole sanitaire:

Où en est-on ? Le passage en niveau 1 modifie-t-il l'organisation ? Le protocole est repassé au niveau 2 donc pas de changement pour le moment

-la sécurisation des alentours de l'école:

L'accès à l'école est rendu compliqué par l'augmentation des véhicules, des vélos et l'entrée des cycle 3, y-a-t-il un aménagement possible ?

De nouveaux rateliers à vélo vont être installés.

Beaucoup d'enfants attendent au portail des CM, ils devraient se décaler sur la pelouse.

Il est demandé s'il ne serait pas possible d'ouvrir plus tôt le portail pour laisser entrer les CM et désengorger le trottoir. La directrice répond que cela voudrait dire ouvrir l'école avant l'heure prévue. Il y a aurait un problème de responsabilité. La directrice fera une communication aux familles : cet espace ne peut pas être ouvert plus tôt pour des raisons de sécurité, de surveillance.

Il faudrait rappeler visuellement (dessins sur la route, panneaux ...) que la route aux alentours de l'école est une zone partagée, chacun doit faire attention.

Serait -il possible de doubler le tapis du côté des CP afin d'avoir un espace plus large ?
Mme Garnier va faire remonter l'information.

-la communication avec la mairie:

L'espace famille peut dysfonctionner, y-a-t-il une alternative?

Dans ce cas , il faut appeler la mairie.

Fin de séance à 21H.

La directrice : Mme Bodin

**Secrétaires: Mme Brunel (enseignante)
Mme Gerber (délégués de parents)**